

Séance du lundi 8 septembre 2014

Convocation du Conseil Municipal le 2 septembre 2014 (affichage ce même jour), à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Redevances d'occupation du domaine public
- Budget commune-eau-assainissement : délibération corrective, de consolidation et de clôture
- Indemnité du Trésorier d'Aillant sur Tholon
- Dématérialisation des opérations comptables
- Temps de travail des personnels communaux
- Groupement de commande pour achat d'énergie avec le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne
- Travaux divers
- Affaires et questions diverses.

A 20 h 30, Monsieur Gérard CHAT, Maire, déclare la séance ouverte.

Présents : Gérard CHAT, Bernard CASSINA, Gérard VAN DER SLIKKE, David ANSEL, Patrick EDOUARD, Chantal FAUVIOT, Joël MACHAVOINE, Arnaud PONCHON, Nicole HERVIER, François BOURGUIGNON, Annabelle ALVES DOS SANTOS, Franck GONTHIER.

Absents : Joëlle VOISIN pouvoir à David ANSEL
Thierry PERRIGNON pouvoir à Gérard CHAT
Philippe BERTIN

Nicole HERVIER est élue secrétaire de séance.

Emilie LAFORGE et Marie-Agnès PETIT secrétaires assistaient également à la réunion.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS

Comme évoqué lors du dernier conseil, il a été arrêté, en accord avec les présidents, les sommes de 150 € pour l'association Sauvons notre lavoir et 250 € pour l'association Hissez Haut.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote ces subventions.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est proposé au conseil municipal de charger le maire de solliciter les redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2014 à ERDF, France Telecom et GRDF.

Le montant fixé par ERDF qui est de 195 €.

Les autres redevances sont calculées par les propriétaires des réseaux en fonction de la longueur d'emprise sur le domaine public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote ces demandes de versement des redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2014.

BUDGET COMMUNE – EAU – ASSAINISSEMENT

Le trésorier souhaite que les délibérations prises lors du vote des budgets soient complétées.

Pour la délibération ayant pour objet « Affectation des résultats 2013 – EAU », il convient de remplacer la phrase « Le conseil municipal affecte les résultats 2013 de l'eau » par :

« Le conseil municipal affecte les résultats 2013 de l'eau **dans le budget principal et conserve le résultat affecté à l'investissement au 1068.** »

Pour la délibération ayant pour objet « Affectation du résultat 2013 – COMMUNE » il convient :

- d'ajouter « Affectation du résultat 2013 – commune et eau »
- de supprimer la phrase « Il convient également d'affecter l'excédent du budget 2013 pour un montant de 77 711.79 € dans le budget principal 2014 »
- de remplacer cette phrase par « Le résultat à affecter est de 546 648.65 €, le besoin de financement est de 121 092.05 € au 1068 ».

Le budget assainissement de la commune a perçu depuis 3 ans des primes d'épuration qui auraient dues être encaissées par le syndicat d'assainissement Senan- Champvallon. Il convient de rembourser ledit syndicat à hauteur de 15 000 €. Cette dépense sera mandatée au chapitre 011 du budget assainissement de la commune. (Pour mémoire, 109 000 € ont été prévus à ce chapitre).

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote ces modifications.

INDEMNITE DU TRESORIER D'AILLANT SUR THOLON

Le conseil municipal peut voter pour l'exercice de son mandat « une indemnité d'aide et de conseil » au trésorier de la commune.

Cette indemnité est calculée en fonction des écritures comptables. Pour les précédents comptables, le montant de l'indemnité était d'environ 400 € par an.

Il est précisé que depuis 2012, la commune n'a versé aucune indemnité au trésorier Philippe CORBION qui a remplacé Gilles VEYNE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer l'indemnité prévue au trésorier d'Aillant sur Tholon, Philippe CORBION, à compter de cette année et pour l'exercice du mandat électoral.

DEMATERIALISATION DES OPERATIONS COMPTABLES

A compter du 1^{er} janvier 2015, les opérations comptables seront transmises par fichiers dématérialisés. Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la Direction Générale des Finances Publiques et la commune de Senan.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette nouvelle procédure et charge le Maire de signer tout document.

TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS COMMUNAUX

Monsieur le Maire, compte-tenu de la charge de travail et afin de répondre aux besoins des administrés, propose des changements au secrétariat de mairie soit un temps complet et un temps non complet de 23/35^e.

Le conseil municipal, vote, à 13 voix pour et une abstention Patrick EDOUARD, ces modifications de temps de travail.

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR ACHAT D'ENERGIE AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'YONNE

Ce point sera débattu lors du prochain conseil municipal ; monsieur le Maire a une réunion avec le SDEY demain après-midi.

D'après les premiers éléments en notre possession, ce groupement d'achat d'énergie permettrait de réduire significativement les dépenses de gaz.

TRAVAUX DIVERS

Durant l'été, des travaux ont eu lieu, principalement aux écoles afin d'être prêt pour la rentrée de septembre.

Travaux et achats réalisés :

Raccordement à l'assainissement collectif de l'ancienne école,
Réfection des toilettes de l'école,
Peinture des volets de l'école,
Signalisation et sécurisation dans le bourg (peinture, pose de panneaux de signalisation...),
Eclairage public Rue de Malherbes et route de Champvallou,
Achat d'une machine à laver pour l'école maternelle.

Il reste des chantiers à engager. Nous sommes en attente de devis et d'accord de subventions.

Travaux à réaliser :

Reprise de la voirie rue de Champchardon, route de Chailleuse et Rue de Pont Pougis,
Remise aux normes électriques le logement au-dessus des écoles avant de le proposer de nouveau à la location.

Menuiseries de l'école :

Une consultation a été lancée début juillet pour la réfection totale des fenêtres et portes du bâtiment scolaire en bois ou en aluminium.

La solution aluminium semble plus adaptée. Le coût est d'environ 55 000 € HT. Une déclaration de travaux sera transmise à l'architecte des bâtiments de France et à la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne.

Ce projet de restauration peut bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces travaux et charge le Maire de solliciter la subvention auprès de la Préfecture de l'Yonne.

Aménagement de la mairie :

Un projet d'aménagement intérieur et extérieur du bâtiment de la mairie et de la salle des fêtes est prévu. Nous n'en sommes qu'à l'avant-projet sommaire.

Un estimatif du coût total de l'opération sera défini dans quelque temps.

Il est important de rechercher, d'ores et déjà, le financement de ce projet.

En conséquence, le conseil municipal charge le Maire de solliciter des aides financières auprès de la Préfecture, du Conseil Général de l'Yonne, du Conseil Régional de l'Yonne et de notre Député, Guillaume LARRIVE.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur ANSEL : l'Ecole Multisports mise en place par la Communauté de communes de l'Aillantais et le Conseil Général commencera le 23 septembre. Inscription en mairie, 20 € pour l'année. Divers sports seront proposés aux enfants. Le groupe ne pourra pas dépasser 20 enfants ; les premiers inscrits avec un dossier complet seront admis.

- Monsieur ANSEL : les nouvelles activités périscolaires ont débuté dès jeudi dernier. Ce dispositif se met en place.

- Monsieur CASSINA : Tranche d'assainissement collectif: nous sommes en attente d'un courrier de l'Agence de l'Eau Bassin Seine Normandie suite à notre demande de subvention afin de réaliser la dernière tranche d'assainissement. En effet, après le diagnostic effectué par le Syndicat des Eaux de Puisaye Forterre sur les habitations non reliées au réseau collectif, il a été constaté que de nombreuses installations ne sont pas conformes à la réglementation.

- Monsieur BOURGUIGNON : de nombreuses personnes s'interrogent quant à la facturation de l'eau. Une facture VEOLIA a été reçue en août et une facture du Syndicat des Eaux de Puisaye Forterre vient d'être reçue. En effet, la syndicat ne facture que la part eau potable et VEOLIA facture la part assainie de l'eau. Une information plus précise devra être apportée dans le prochain écho de Senan.

- Monsieur BOURGUIGNON propose de peindre les anneaux de puits sur la place de la liberté afin de les mettre en peu plus en évidence. Il fait également part du très bon entretien des fleurs par les employés communaux.

- Monsieur BOURGUIGNON prévoit de réunir en début d'année tous les présidents des associations afin de mettre en place un calendrier des manifestations et préparer une cérémonie plus importante le 14 juillet. Il souhaite que des liens entre les associations puissent se créer.

- Monsieur BOURGUIGNON a invité tous les présidents d'associations à rédiger un petit article pour le site internet de la commune.
- Monsieur le Maire félicite l'association Sauvons notre Lavoir pour la fête « sympathique et conviviale » organisée samedi dernier.
- Monsieur GONTHIER doit rencontrer une personne qui crée des affiches publicitaires.
- Monsieur ANSEL revient sur la possibilité de faire tirer un feu d'artifice par un habitant du village habilité.
- Madame HERVIER demande à ce que soit installée une poubelle sur le petit aménagement à l'angle de la rue des écoles et la rue du vannage.
- Monsieur MACHAVOINE souhaite que les invitations aux cérémonies soient précises quant au lieu de rassemblement.
- Monsieur MACHAVOINE apprécierait que la déchetterie propose des amplitudes d'ouverture plus importantes et que l'accès au dépôt de déchets verts soit sans carte. Ces demandes seront transmises à la Communauté de communes de l'Aillantais.
- Madame FAUVIOT rappelle que chaque administré se doit d'entretenir et de nettoyer devant sa propriété.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Nombre de conseillers		
En exercice : 15	Présents :	Ayant pris part aux votes :
Gérard CHAT	Joëlle VOISIN <i>Pouvoir à David ANSEL</i>	Bernard CASSINA
Gérard VAN DER SLIKKE	David ANSEL	Thierry PERRIGNON <i>Pouvoir à Gérard CHAT</i>
Patrick EDOUARD	Philippe BERTIN <i>Absent</i>	Chantal FAUVIOT
Joël MACHAVOINE	Arnaud PONCHON	Nicole HERVIER
François BOURGUIGNON	Annabelle ALVES DOS SANTOS	Franck GONTHIER

